

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 148/SG/FIN ouvrant sur la tranche 1968 les crédits de paiement du Plan d'équipement de Développement économique et social prévus à la tranche 1967 au titre de l'exercice 1968.

n° 148/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
6 février 1968

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1968

Date du numéro
25 février 1968

TEXTE INTÉGRAL

Sont ouverts, sur la tranche 1968 du plan d'équipement et de développement économique et social, des crédits de paiement prévus à la tranche 1967 au titre de l'exercice 1968 et s'analysant comme suit :

Chapitre 5002. — PRODUCTION AGRICOLE : Art. 1, § 2. — Phoéniculture et arboriculture 1,0

Chapitre 5003. — HYDRAULIQUE PASTORALE :

Art. 4

Travaux 16,9

Chapitre 5019

— SANTE : Art. 2, § 1. — Bloc technique Tadjoura 7,5

Chapitre 5020. — ENSEIGNEMENT :

Art. 4

Ecoles primaires Djibouti. 9,287

Art. 7

— Centre préformation professionnelle. 7,5

Chapitre 5021. — URBANISME ET HABITAT : Art. 3, § 3. — Zone portuaire Sud. 15,712

Chapitre 5023. — ACTION SOCIALE :

Art. 1

— Centre jeunesse abandonnée. 3,00 TOTAL. 60,899